



CABINET GUIGARD VEYRET
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE

16 rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE
Téléphone : 04 75 41 98 98



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

SCIC VILLAGES VIVANTS

13 rue de l'Hôtel de Ville

26400 CREST

Bilan au 31/12/2024

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Rhône-Alpes

Etats financiers au 31/12/2024

Comptes annuels

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SCIC VILLAGES VIVANTS relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	4 608 152	euros
Chiffre d'affaires :	774 343	euros
Résultat net comptable :	42 361	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VALENCE
Le 01/04/2025

Signature

Nathalie ALMEIDA

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	55 978	36 754	19 224	27 003
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	427 500	10 758	416 742	98 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	105 061		105 061	103 261	
Prêts	2 132 200		2 132 200	1 303 200	
Autres immobilisations financières	110 860		110 860	62 887	
	TOTAL (II)	2 831 599	47 512	2 784 087	1 594 851
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	87 389		87 389	47 140
	Autres créances	122 969		122 969	133 443
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 613 419		1 613 419	1 132 771	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	288		288	311
	TOTAL (III)	1 824 065		1 824 065	1 313 665
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 655 664	47 512	4 608 152	2 908 516

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

69 190

1 366 087

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 198 500	716 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	24 721	10 338
	Réserves statutaires ou contractuelles	140 086	58 582
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	42 361	95 887	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		1 405 668	881 007
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	2 589 000	1 847 300
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		2 589 000	1 847 300
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	228 150	53 662
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 362	11 297
	Emprunts et dettes financières divers (3)	237 037	20 466
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 750	26 443
	Dettes fiscales et sociales	98 076	67 010
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 000	
Autres dettes	109	331	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		613 484	180 209
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		4 608 152	2 908 516
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		42 360,89	95 887,26
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		185 335	166 978
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 132	350
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	774 343		774 343	625 490
	Montant net du chiffre d'affaires	774 343		774 343	625 490
	Production stockée				(13 485)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			181 851	74 182
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				13 014
	Autres produits			20 155	113 077
	Total des produits d'exploitation (1)				976 349
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			222 763	175 261
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 476	7 015
	Salaires et traitements			447 944	412 766
	Charges sociales du personnel			139 018	122 842
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			9 816	11 010
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			125 073	2 415	
Total des charges d'exploitation (2)				951 090	731 308
RESULTAT D'EXPLOITATION				25 259	80 970

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 259	80 970
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	390 51 010	390 32 517
Total des produits financiers		51 400	32 907
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 758 25 103	19 655
Total des charges financières		35 861	19 655
RESULTAT FINANCIER		15 539	13 252
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		40 798	94 222
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		6 768
Total des produits exceptionnels			6 768
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			6 768
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(1 563)	5 103
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		1 027 749 985 388	851 954 756 066
RESULTAT DE L'EXERCICE		42 361	95 887

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	2 784 086,96	60,42	1 594 851,29	54,83	1 189 235,67	74,57
Autres immobilisations corporelles	19 224,18	0,42	27 003,47	0,93	(7 779,29)	-28,81
21820000 Matériel de transport	41 213,73	0,89	41 213,73	1,42		
21830000 Matériel de bureau et matériel info	14 764,50	0,32	14 189,92	0,49	574,58	4,05
28182000 Amortissements Matériel de transpor	(27 601,20)	-0,60	(21 268,20)	-0,73	(6 333,00)	-29,78
28183000 Amortissements Matériel de bureau e	(9 152,85)	-0,20	(7 131,98)	-0,25	(2 020,87)	-28,34
Autres participations	416 742,20	9,04	98 500,20	3,39	318 242,00	323,09
26110000 Parts sociales SCI	700,20	0,02	700,20	0,02		
26120000 Parts sociales SCA VV	426 800,00	9,26	97 800,00	3,36	329 000,00	336,40
29610000 Prov. pour dépréciation titres de partici	(10 758,00)	-0,23			(10 758,00)	
Autres titres immobilisés	105 060,50	2,28	103 260,50	3,55	1 800,00	1,74
27110000 Parts sociales PARTENAIRES	105 060,50	2,28	103 260,50	3,55	1 800,00	1,74
Prêts	2 132 200,00	46,27	1 303 200,00	44,81	829 000,00	63,61
27480000 BAO SCA Foncière Villages Vivants	2 132 200,00	46,27	1 303 200,00	44,81	829 000,00	63,61
Autres immobilisations financières	110 860,08	2,41	62 887,12	2,16	47 972,96	76,28
27500000 Dépôts et cautionnements versés	630,00	0,01			630,00	
27610000 Créances diverses rattachées	20 350,00	0,44	19 500,00	0,67	850,00	4,36
27680000 Intérêts courus sur BAO	89 490,08	1,94	43 387,12	1,49	46 102,96	106,26
27681000 Intérêts courus s/autres créances immob	390,00	0,01			390,00	
TOTAL III - Actif Circulant NET	1 824 065,29	39,58	1 313 664,68	45,17	510 400,61	38,85
Créances clients et comptes rattachés	87 389,37	1,90	47 140,44	1,62	40 248,93	85,38
041D 100000 Clients	87 389,37	1,90	46 867,12	1,61	40 522,25	86,46
41810000 Clients - factures à établir			273,32	0,01	(273,32)	-100,0
Autres créances	122 969,15	2,67	133 442,64	4,59	(10 473,49)	-7,85
040D 100000 Fournisseurs	161,93				161,93	
40980000 Fournisseurs - RRR à obtenir			180,00	0,01	(180,00)	-100,0
43702000 CGRM Prévoyance supplémentaire	3 695,84	0,08			3 695,84	
43710000 Up Titres Restaurant	72,00		48,00		24,00	50,00
43800000 IJ CPAM (arrêts maladie)	877,97	0,02	255,92	0,01	622,05	243,06
43870000 Charges sociales - produits à recev			761,71	0,03	(761,71)	-100,0
44170000 Subventions d'exploitation	62 900,74	1,36	64 590,33	2,22	(1 689,59)	-2,62
44400000 État Impôts sur les bénéfices	11 831,00	0,26	10 949,00	0,38	882,00	8,06
44562000 TVA déductible s/immobilisations			0,36		(0,36)	-100,0
44566000 T.V.A. sur autres biens et services	5 681,30	0,12	1 367,68	0,05	4 313,62	315,40
44586000 TVA sur factures non parvenues	1 248,37	0,03	1 640,71	0,06	(392,34)	-23,91
45140000 CCA SCA FONCIERE SOLIDAIRE VV			48,93		(48,93)	-100,0
45610000 Sociétaires apports en capital	14 500,00	0,31	46 800,00	1,61	(32 300,00)	-69,02
46625000 Titres participatifs à encaisser			6 800,00	0,23	(6 800,00)	-100,0
46725000 Souscription Titres participatifs à encais	22 000,00	0,48			22 000,00	
Disponibilités	1 613 419,24	35,01	1 132 771,07	38,95	480 648,17	42,43
51120000 Chèques à encaisser			11,42		(11,42)	-100,0
51200000 CC Crédit Coop	496 529,97	10,78	292 807,82	10,07	203 722,15	69,58
51200001 CC Crédit Coop COLLECTE	667 691,22	14,49	619 289,02	21,29	48 402,20	7,82
51211000 Livret Crédit Coop	40 893,32	0,89	40 528,56	1,39	364,76	0,90
51212000 CC Banque Populaire	283 067,98	6,14	26 064,25	0,90	257 003,73	286,04
51214000 CAT Crédit Coopératif 150k			150 000,00	5,16	(150 000,00)	-100,0
51215000 CAT CCoop 2024 60 mois	125 000,00	2,71			125 000,00	
51870000 Produits financiers à recevoir	160,85		4 005,00	0,14	(3 844,15)	-95,98

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
53000000 Caisse		70,90		60,00	10,90	18,17
53100000 Caisse MASSIF CENTRAL		5,00		5,00		
Charges constatées d'avance		287,53		310,53	(23,00)	-7,47
48600000 Charges constatées d'avance		287,53		310,53	(23,00)	-7,47
TOTAL DU BILAN ACTIF		4 608 152,25		2 908 515,97	1 699 636,28	58,44

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	1 405 667,79	30,50	881 006,90	30,29	524 660,89	59,55
Capital Social ou individuel	1 198 500,00	26,01	716 200,00	24,62	482 300,00	67,34
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	1 198 500,00	26,01	716 200,00	24,62	482 300,00	67,34
Réserve légale	24 720,94	0,54	10 337,89	0,36	14 383,05	139,13
10610000 Réserve légale	24 720,94	0,54	10 337,89	0,36	14 383,05	139,13
Réserves statutaires ou contractuelles	140 085,96	3,04	58 581,75	2,01	81 504,21	139,13
10630000 Réserve statutaire impartageable	140 085,96	3,04	58 581,75	2,01	81 504,21	139,13
Résultat de l'exercice	42 360,89	0,92	95 887,26	3,30	(53 526,37)	-55,82
TOTAL II - Autres fonds propres	2 589 000,00	56,18	1 847 300,00	63,51	741 700,00	40,15
Produit des émissions de titres participatifs	2 589 000,00	56,18	1 847 300,00	63,51	741 700,00	40,15
16710000 Titres participatifs 2019-2022	1 518 300,00	32,95	1 518 300,00	52,20		
16711000 Titres participatifs 2023	329 000,00	7,14	329 000,00	11,31		
16712000 Titres participatifs 2024	741 700,00	16,10			741 700,00	
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	613 484,46	13,31	180 209,07	6,20	433 275,39	240,43
Autres emprunts obligataires	228 149,93	4,95	53 661,51	1,84	174 488,42	325,16
16300000 Emprunt obligataire 2024	150 000,00	3,26			150 000,00	
16399000 Intérêts courus / Obligations	405,42	0,01			405,42	
16883100 Intérêts courus / TP	77 744,51	1,69	53 661,51	1,84	24 083,00	44,88
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 362,27	0,09	11 297,04	0,39	(6 934,77)	-61,39
16440000 Emprunts / etbs de credit - PGE CCo	3 230,71	0,07	10 946,93	0,38	(7 716,22)	-70,49
51860000 Frais bancaires à payer	1 131,56	0,02	350,11	0,01	781,45	223,20
Emprunts et dettes financières divers	237 037,42	5,14	20 466,19	0,70	216 571,23	N/S
16820000 Avance FONDS REGIONAL UNI	10 000,00	0,22	20 000,00	0,69	(10 000,00)	-50,00
45120000 CCA SCI VV DROME	25 197,05	0,55	197,05	0,01	25 000,00	N/S
45121000 CCA coopérative OASIS	200 000,00	4,34			200 000,00	
45170000 CCA SCI VV VERCORS	269,14	0,01	269,14	0,01		
45580000 Associés - intérêts courus	471,23	0,01			471,23	
45670000 Associés-Cap. à rembourser	1 100,00	0,02			1 100,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 749,82	0,99	26 443,24	0,91	19 306,58	73,01
040C Collectif fournisseurs créditeurs	24 425,91	0,53			24 425,91	
040C 100000 Fournisseurs	9 460,77	0,21	14 186,77	0,49	(4 726,00)	-33,31
40200000 Dettes exploitation diverses	4 320,00	0,09	2 400,01	0,08	1 919,99	80,00
40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues	7 543,14	0,16	9 856,46	0,34	(2 313,32)	-23,47
Dettes fiscales et sociales	98 076,13	2,13	67 009,89	2,30	31 066,24	46,36
42820000 Dettes provisionnées pour congés à	8 934,32	0,19	10 942,17	0,38	(2 007,85)	-18,35
43100000 Sécurité sociale	15 092,78	0,33	15 123,75	0,52	(30,97)	-0,20
43702000 CGRM Prévoyance supplémentaire			849,38	0,03	(849,38)	-100,0
43720000 Mutuelle Union du Commerce et des S	583,29	0,01	57,87		525,42	907,93
43730000 HUMANIS Retraite	3 307,47	0,07	3 342,27	0,11	(34,80)	-1,04
43820000 Cotisations sociales sur congés à p	2 675,84	0,06	3 022,48	0,10	(346,64)	-11,47
43860000 Charges sociales - charges à payer	637,00	0,01	367,06	0,01	269,94	73,54
44210000 Prélèvements à la source (I.R.)	482,84	0,01	615,53	0,02	(132,69)	-21,56
44551000 T.V.A. à décaisser	53 147,00	1,15	28 044,00	0,96	25 103,00	89,51
44562000 TVA déductible s/immobilisations	0,30				0,30	
44571000 T.V.A. collectée	11 532,86	0,25	3 958,85	0,14	7 574,01	191,32

Détail du Passif

		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
44587000	TVA sur factures à établir			45,55		(45,55)	-100,0
44860000	Etat Charges à payer	1 316,00	0,03	369,96	0,01	946,04	255,71
44862000	Taxe apprentissage libératoire	366,43	0,01	271,02	0,01	95,41	35,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				1 000,00	0,03	(1 000,00)	-100,0
27900000	Versement rest. à effect. s/ tit. imm. NL			1 000,00	0,03	(1 000,00)	-100,0
Autres dettes			108,89	331,20	0,01	(222,31)	-67,12
467 10000	Collectif NDF		108,89	331,20	0,01	(222,31)	-67,12
TOTAL DU BILAN PASSIF			4 608 152,25	2 908 515,97	100,00	1 699 636,28	58,44

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	976 348,87	126,09	812 278,66	129,86	164 070,21	20,20
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	774 342,98	100,00	625 490,43	100,00	148 852,55	23,80
Production vendue Services FRANCE	774 342,98	100,00	625 490,43	100,00	148 852,55	23,80
70610000 Prestations de services - Formation			2 100,00	0,34	(2 100,00)	-100,0
70610001 Formation sans TVA	37 310,54	4,82	33 538,48	5,36	3 772,06	11,25
70620000 Conseil & accompagnement COLLECTIVIT	205 550,00	26,55	103 694,15	16,58	101 855,85	98,23
70630000 Accompagnement de projets	5 812,50	0,75	23 398,84	3,74	(17 586,34)	-75,16
70640000 Ingénierie Immo Instruction Groupe	200 498,47	25,89	269 274,84	43,05	(68 776,37)	-25,54
70640001 Gestion SCA VV	159 500,00	20,60	120 516,00	19,27	38 984,00	32,35
70640003 Ingénierie immobilière Extérieure	11 830,00	1,53	56 603,12	9,05	(44 773,12)	-79,10
70640004 Gestion locative SCI VV	22 065,00	2,85	12 065,00	1,93	10 000,00	82,88
70640005 Gestion admin SCI	3 100,00	0,40	2 500,00	0,40	600,00	24,00
70640006 Ingénierie Immo Travaux	105 170,07	13,58			105 170,07	
70640007 Maitrise d'oeuvre	21 750,00	2,81			21 750,00	
70680000 Prestations de services - Autres	250,00	0,03	1 800,00	0,29	(1 550,00)	-86,11
70820000 Produits annexes : frais déplacements	1 506,40	0,19			1 506,40	
Montant net du chiffre d'affaires	774 342,98	100,00	625 490,43	100,00	148 852,55	23,80
Production stockée			(13 485,00)	-2,16	13 485,00	100,00
71341000 Variation des Etudes en cours			(13 485,00)	-2,16	13 485,00	100,00
Subventions	181 851,08	23,48	74 181,96	11,86	107 669,12	145,14
74000000 Subventions d'exploitation	181 851,08	23,48	74 181,96	11,86	107 669,12	145,14
Reprises sur amts, dépréciations et provisions			13 014,10	2,08	(13 014,10)	-100,0
79100001 Indemnités journalières			490,93	0,08	(490,93)	-100,0
79110000 Remboursements divers			7 532,57	1,20	(7 532,57)	-100,0
79110001 Remboursements soumis à Tva			831,25	0,13	(831,25)	-100,0
79115000 Avantage en nature			4 159,35	0,66	(4 159,35)	-100,0
Autres produits d'exploitation	20 154,81	2,60	113 077,17	18,08	(92 922,36)	-82,18
75800000 Produits divers de gestion courante	154,81	0,02	77,17	0,01	77,64	100,61
75820000 Mécénat pers. morales	20 000,00	2,58	113 000,00	18,07	(93 000,00)	-82,30
Total des charges d'exploitation	951 089,81	122,83	731 308,43	116,92	219 781,38	30,05
Autres achats et charges externes	222 763,06	28,77	175 260,74	28,02	47 502,32	27,10
60400000 Achats d'études et prestations	500,00	0,06	35 353,98	5,65	(34 853,98)	-98,59
60400001 Etudes et prestations AOUSTE			21 602,95	3,45	(21 602,95)	-100,0
60400002 Accompagnement admin collecte	7 628,53	0,99			7 628,53	
60400003 Sous-traitance ANCT	85 595,91	11,05			85 595,91	
60400004 Sous-traitance formation	2 049,00	0,26			2 049,00	
60611000 Fournitures électricité	794,14	0,10	812,02	0,13	(17,88)	-2,20
60612000 Fournitures eau	234,89	0,03	223,29	0,04	11,60	5,20
60613000 Fournitures gaz	1 408,51	0,18	1 484,00	0,24	(75,49)	-5,09
60630000 Achats Fournitures	815,47	0,11	855,66	0,14	(40,19)	-4,70
60640000 Achats fournitures administratives	454,95	0,06	296,43	0,05	158,52	53,48
60680000 Achats petit équipement	1 423,33	0,18	2 247,91	0,36	(824,58)	-36,68
61300000 Locations	291,67	0,04	125,00	0,02	166,67	133,34
61310000 Abonnement Airtable/DocuSign/Ovh	1 251,72	0,16	762,54	0,12	489,18	64,15
61310001 Abonnement IT Letsco	720,00	0,09	710,00	0,11	10,00	1,41

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
61310002	Abonnement IT CoopHub	2 154,65	<i>0,28</i>	1 947,38	<i>0,31</i>	207,27	<i>10,64</i>
61310003	Abonnement Zoom	179,88	<i>0,02</i>	177,88	<i>0,03</i>	2,00	<i>1,12</i>
61310004	Abonnement Brevo (envoi mails)	117,92	<i>0,02</i>	187,98	<i>0,03</i>	(70,06)	<i>-37,27</i>
61310005	Abonnement Mailchimp	24,64				24,64	
61320000	Locations immobilières	14 400,00	<i>1,86</i>	14 400,00	<i>2,30</i>		
61330000	MC Locations immobilières (bureau)	4 795,00	<i>0,62</i>	3 400,00	<i>0,54</i>	1 395,00	<i>41,03</i>
61350000	Abonnement logiciels	528,00	<i>0,07</i>	528,00	<i>0,08</i>		
61400000	Charges locatives & copropriété	729,50	<i>0,09</i>	1 400,00	<i>0,22</i>	(670,50)	<i>-47,89</i>
61520000	Entretien immobilier	1 933,37	<i>0,25</i>	1 652,92	<i>0,26</i>	280,45	<i>16,97</i>
61550000	Entretien véhicules	1 364,12	<i>0,18</i>	1 449,87	<i>0,23</i>	(85,75)	<i>-5,91</i>
61550001	MC Entretien sur biens mobiliers	1 250,09	<i>0,16</i>	514,00	<i>0,08</i>	736,09	<i>143,21</i>
61560000	Maintenance imprimante	471,15	<i>0,06</i>	265,90	<i>0,04</i>	205,25	<i>77,19</i>
61600000	Primes d'assurances	3 035,09	<i>0,39</i>	2 878,97	<i>0,46</i>	156,12	<i>5,42</i>
61830000	Documentation technique	126,51	<i>0,02</i>	145,98	<i>0,02</i>	(19,47)	<i>-13,34</i>
61850000	Séminaires équipe VV	2 661,87	<i>0,34</i>	3 244,85	<i>0,52</i>	(582,98)	<i>-17,97</i>
62223000	Commissions sur levée de fonds	4 380,00	<i>0,57</i>			4 380,00	
62260000	Honoraires comptables	4 664,00	<i>0,60</i>	4 876,00	<i>0,78</i>	(212,00)	<i>-4,35</i>
62261000	Honoraires juridiques	2 700,00	<i>0,35</i>	2 875,00	<i>0,46</i>	(175,00)	<i>-6,09</i>
62264000	Honoraires mission sociale	4 519,84	<i>0,58</i>	3 805,88	<i>0,61</i>	713,96	<i>18,76</i>
62265000	Honoraires CAC	3 800,00	<i>0,49</i>	3 800,00	<i>0,61</i>		
62270000	Frais d'actes et de contentieux	55,51	<i>0,01</i>	1 735,46	<i>0,28</i>	(1 679,95)	<i>-96,80</i>
62280000	Honoraires autres	4 819,00	<i>0,62</i>	1 140,00	<i>0,18</i>	3 679,00	<i>322,72</i>
62300001	Communication - graphisme, audiovis	9 465,00	<i>1,22</i>	10 355,01	<i>1,66</i>	(890,01)	<i>-8,59</i>
62300002	Communication - impressions	2 576,82	<i>0,33</i>	1 305,38	<i>0,21</i>	1 271,44	<i>97,40</i>
62300003	Communication - réseaux sociaux			150,00	<i>0,02</i>	(150,00)	<i>-100,0</i>
62300004	Communication - autres prestations	14 207,50	<i>1,83</i>	1 945,00	<i>0,31</i>	12 262,50	<i>630,46</i>
62300005	Communication - autres			4 810,40	<i>0,77</i>	(4 810,40)	<i>-100,0</i>
62380000	Divers - dons courants	2 000,00	<i>0,26</i>	200,00	<i>0,03</i>	1 800,00	<i>900,00</i>
62500001	Déplacements - repas	4 055,02	<i>0,52</i>	4 090,43	<i>0,65</i>	(35,41)	<i>-0,87</i>
62500002	Déplacements - hébergement	1 459,31	<i>0,19</i>	1 646,87	<i>0,26</i>	(187,56)	<i>-11,39</i>
62500003	Déplacements - transports	4 814,77	<i>0,62</i>	8 119,38	<i>1,30</i>	(3 304,61)	<i>-40,70</i>
62520000	Essence clio / peugeot	2 409,69	<i>0,31</i>	2 913,45	<i>0,47</i>	(503,76)	<i>-17,29</i>
62521000	Déplacements CA	315,00	<i>0,04</i>	338,44	<i>0,05</i>	(23,44)	<i>-6,93</i>
62530001	MC Déplacements - repas	504,98	<i>0,07</i>	866,48	<i>0,14</i>	(361,50)	<i>-41,72</i>
62530002	MC Déplacements - hébergement			1 571,09	<i>0,25</i>	(1 571,09)	<i>-100,0</i>
62530003	MC Déplacements - transports	1 578,48	<i>0,20</i>	1 529,23	<i>0,24</i>	49,25	<i>3,22</i>
62540000	MC Déplacements - essence voit. VV	1 304,84	<i>0,17</i>	1 608,11	<i>0,26</i>	(303,27)	<i>-18,86</i>
62550000	Animation Vie Coopérative	1 627,92	<i>0,21</i>	1 882,55	<i>0,30</i>	(254,63)	<i>-13,53</i>
62570000	Réceptions			1 807,88	<i>0,29</i>	(1 807,88)	<i>-100,0</i>
62600000	Frais postaux	1 057,45	<i>0,14</i>	223,30	<i>0,04</i>	834,15	<i>373,56</i>
62610000	Frais de télécommunication	800,02	<i>0,10</i>	1 069,79	<i>0,17</i>	(269,77)	<i>-25,22</i>
62700000	Services bancaires et assimilés	3 929,49	<i>0,51</i>	1 847,86	<i>0,30</i>	2 081,63	<i>112,65</i>
62780000	Frais s/mvts financiers levée fonds	745,26	<i>0,10</i>	937,74	<i>0,15</i>	(192,48)	<i>-20,53</i>
62810000	Adhésions, cotisations partenaires,	5 186,00	<i>0,67</i>	3 508,50	<i>0,56</i>	1 677,50	<i>47,81</i>
62820000	Formation des salariés	2 720,00	<i>0,35</i>	7 520,00	<i>1,20</i>	(4 800,00)	<i>-63,83</i>
62820001	Frais divers	127,25	<i>0,02</i>	114,00	<i>0,02</i>	13,25	<i>11,62</i>
Impôts, taxes et versements assimilés		6 476,02	<i>0,84</i>	7 015,18	<i>1,12</i>	(539,16)	<i>-7,69</i>
63120000	Taxe d'apprentissage	2 769,45	<i>0,36</i>	1 874,33	<i>0,30</i>	895,12	<i>47,76</i>
63330000	Formation professionnelle continue	2 265,57	<i>0,29</i>	2 305,10	<i>0,37</i>	(39,53)	<i>-1,71</i>
63514000	Taxe sur les véhicules des sociétés	1 316,00	<i>0,17</i>	1 523,00	<i>0,24</i>	(207,00)	<i>-13,59</i>
63520000	TVA non récupérables			1 312,75	<i>0,21</i>	(1 312,75)	<i>-100,0</i>
63540000	Droits d'enregistrements	125,00	<i>0,02</i>			125,00	
Salaires et traitements		447 944,05	<i>57,85</i>	412 765,55	<i>65,99</i>	35 178,50	<i>8,52</i>
64100000	Salaires bruts	430 848,94	<i>55,64</i>	369 960,06	<i>59,15</i>	60 888,88	<i>16,46</i>
64115000	Avant en nature (assurance chômage)	5 545,80	<i>0,72</i>	4 159,35	<i>0,66</i>	1 386,45	<i>33,33</i>
64121000	Var. prov. congés payés	(2 007,85)	<i>-0,26</i>	5 822,16	<i>0,93</i>	(7 830,01)	<i>-134,4</i>
64130000	Primes et gratifications	8 009,16	<i>1,03</i>	24 850,04	<i>3,97</i>	(16 840,88)	<i>-67,77</i>
64140000	Frais remboursés et forfaits	5 548,00	<i>0,72</i>	6 478,02	<i>1,04</i>	(930,02)	<i>-14,36</i>
64143000	Indemnité de rupture conventionnell			1 495,92	<i>0,24</i>	(1 495,92)	<i>-100,0</i>

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Charges sociales du personnel	139 018,23	17,95	122 842,25	19,64	16 175,98	13,17
64820000 Var. cotis. / prov. congés payés	(346,64)	-0,04	1 658,65	0,27	(2 005,29)	-120,9
64910000 Rembt charges sociales	(1 420,30)	-0,18			(1 420,30)	
64510000 Cotisations à l'URSSAF	103 131,41	13,32	87 576,05	14,00	15 555,36	17,76
64511000 Urssaf - forfait social	269,94	0,03	367,06	0,06	(97,12)	-26,46
64520000 Cotisations Prévoyance et mutuelle	8 271,01	1,07	3 510,48	0,56	4 760,53	135,61
64530000 Cotisations aux caisses de retraite	22 592,14	2,92	19 827,02	3,17	2 765,12	13,95
64541000 Perte d'emploi du dirigeant	5 497,07	0,71	4 159,39	0,66	1 337,68	32,16
64750000 Médecine du travail et pharmacie	1 425,00	0,18	1 330,00	0,21	95,00	7,14
64780000 Titres restaurants	5 144,40	0,66	4 413,60	0,71	730,80	16,56
64900000 Avantage en nature	(5 545,80)	-0,72			(5 545,80)	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	9 815,95	1,27	11 009,62	1,76	(1 193,67)	-10,84
68112000 Dotations aux amortissements sur Im	9 815,95	1,27	11 009,62	1,76	(1 193,67)	-10,84
Autres charges de gestion courante	125 072,50	16,15	2 415,09	0,39	122 657,41	N/S
65300000 Jetons de présence administrateurs	4 320,00	0,56	2 400,01	0,38	1 919,99	80,00
65700000 Rétrocessions des subventions	120 000,00	15,50			120 000,00	
65800000 Charges diverses de gestion courant	752,50	0,10	15,08		737,42	N/S
Résultat d'exploitation	25 259,06	3,26	80 970,23	12,95	(55 711,17)	-68,80
Total des produits financiers	51 400,14	6,64	32 906,71	5,26	18 493,43	56,20
Produits financiers de participations	390,00	0,05	390,00	0,06		
76170000 Revenus des créances rattachées à d	390,00	0,05	390,00	0,06		
Autres intérêts et produits assimilés	51 010,14	6,59	32 516,71	5,20	18 493,43	56,87
76380000 Revenus des BAO	46 102,96	5,95	27 287,83	4,36	18 815,13	68,95
76800000 Autres produits financiers	4 907,18	0,63	5 228,88	0,84	(321,70)	-6,15
Total des charges financières	35 861,31	4,63	19 654,98	3,14	16 206,33	82,45
Dotations financières aux amort. et provisions	10 758,00	1,39			10 758,00	
68650000 Dotation dépréciation titres de participa	10 758,00	1,39			10 758,00	
Intérêts et charges assimilées	25 103,31	3,24	19 654,98	3,14	5 448,33	27,72
66116000 Intérêts des emprunts bancaires	143,66	0,02	208,03	0,03	(64,37)	-30,94
66130000 Intérêts des emprunts obligataires	405,42	0,05			405,42	
66150000 Intérêts de CC	471,23	0,06			471,23	
66161000 Intérêts des titres participatifs	24 083,00	3,11	19 446,95	3,11	4 636,05	23,84
Résultat financier	15 538,83	2,01	13 251,73	2,12	2 287,10	17,26
Résultat courant avant impôts	40 797,89	5,27	94 221,96	15,06	(53 424,07)	-56,70
Total des produits exceptionnels			6 768,30	1,08	(6 768,30)	-100,0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			6 768,30	1,08	(6 768,30)	-100,0
77180000 Autres produits except. de gestion			6 768,30	1,08	(6 768,30)	-100,0
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			6 768,30	1,08	(6 768,30)	-100,0

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Impôts sur les bénéfices	(1 563,00)	<i>-0,20</i>	5 103,00	<i>0,82</i>	(6 666,00)	<i>-130,6</i>
69500000 Impôts sur les bénéfices			10 267,00	<i>1,64</i>	(10 267,00)	<i>-100,0</i>
69950000 Crédit d'impôt recherche			(4 802,00)	<i>-0,77</i>	4 802,00	<i>100,00</i>
69960000 Crédit d'impôt formation	(333,00)	<i>-0,04</i>	(242,00)	<i>-0,04</i>	(91,00)	<i>-37,60</i>
69983000 Crédit impôt Mécénat	(1 230,00)	<i>-0,16</i>	(120,00)	<i>-0,02</i>	(1 110,00)	<i>-925,0</i>
Résultat de l'exercice	42 360,89	<i>5,47</i>	95 887,26	<i>15,33</i>	(53 526,37)	<i>-55,82</i>

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	774 342,98	100,00	625 490,43	100,00	148 852,55	23,80
Marge commerciale						
Production vendue Services	774 342,98	100,00	625 490,43	100,00	148 852,55	23,80
70610000 Prestations de services - Formation			2 100,00	0,34	(2 100,00)	-100,0
70610001 Formation sans TVA	37 310,54	4,82	33 538,48	5,36	3 772,06	11,25
70620000 Conseil & accompagnement COLLECTIVIT	205 550,00	26,55	103 694,15	16,58	101 855,85	98,23
70630000 Accompagnement de projets	5 812,50	0,75	23 398,84	3,74	(17 586,34)	-75,16
70640000 Ingénierie Immo Instruction Groupe	200 498,47	25,89	269 274,84	43,05	(68 776,37)	-25,54
70640001 Gestion SCA VV	159 500,00	20,60	120 516,00	19,27	38 984,00	32,35
70640003 Ingénierie immobilière Extérieure	11 830,00	1,53	56 603,12	9,05	(44 773,12)	-79,10
70640004 Gestion locative SCI VV	22 065,00	2,85	12 065,00	1,93	10 000,00	82,88
70640005 Gestion admin SCI	3 100,00	0,40	2 500,00	0,40	600,00	24,00
70640006 Ingénierie Immo Travaux	105 170,07	13,58			105 170,07	
70640007 Maitrise d'oeuvre	21 750,00	2,81			21 750,00	
70680000 Prestations de services - Autres	250,00	0,03	1 800,00	0,29	(1 550,00)	-86,11
70820000 Produits annexes : frais déplacements	1 506,40	0,19			1 506,40	
Production stockée			(13 485,00)	-2,16	13 485,00	100,00
71341000 Variation des Etudes en cours			(13 485,00)	-2,16	13 485,00	100,00
Production de l'exercice	774 342,98	100,00	612 005,43	97,84	162 337,55	26,53
Achats de sous-traitance	95 773,44	12,37	56 956,93	9,11	38 816,51	68,15
60400000 Achats d'études et prestations	500,00	0,06	35 353,98	5,65	(34 853,98)	-98,59
60400001 Etudes et prestations AOUSTE			21 602,95	3,45	(21 602,95)	-100,0
60400002 Accompagnement admin collecte	7 628,53	0,99			7 628,53	
60400003 Sous-traitance ANCT	85 595,91	11,05			85 595,91	
60400004 Sous-traitance formation	2 049,00	0,26			2 049,00	
Marge brute de production	678 569,54	87,63	555 048,50	88,74	123 521,04	22,25
Production de l'exercice + Marge commerciale	774 342,98	100,00	612 005,43	97,84	162 337,55	26,53
Achats non stockés matières et fournitures	5 131,29	0,66	5 919,31	0,95	(788,02)	-13,31
60611000 Fournitures électricité	794,14	0,10	812,02	0,13	(17,88)	-2,20
60612000 Fournitures eau	234,89	0,03	223,29	0,04	11,60	5,20
60613000 Fournitures gaz	1 408,51	0,18	1 484,00	0,24	(75,49)	-5,09
60630000 Achats Fournitures	815,47	0,11	855,66	0,14	(40,19)	-4,70
60640000 Achats fournitures administratives	454,95	0,06	296,43	0,05	158,52	53,48
60680000 Achats petit équipement	1 423,33	0,18	2 247,91	0,36	(824,58)	-36,68
Autres charges externes	121 858,33	15,74	112 384,50	17,97	9 473,83	8,43
61300000 Locations	291,67	0,04	125,00	0,02	166,67	133,34
61310000 Abonnement Airtable/DocuSign/Ovh	1 251,72	0,16	762,54	0,12	489,18	64,15
61310001 Abonnement IT Letsco	720,00	0,09	710,00	0,11	10,00	1,41
61310002 Abonnement IT CoopHub	2 154,65	0,28	1 947,38	0,31	207,27	10,64
61310003 Abonnement Zoom	179,88	0,02	177,88	0,03	2,00	1,12
61310004 Abonnement Brevo (envoi mails)	117,92	0,02	187,98	0,03	(70,06)	-37,27
61310005 Abonnement Mailchimp	24,64				24,64	
61320000 Locations immobilières	14 400,00	1,86	14 400,00	2,30		
61330000 MC Locations immobilières (bureau)	4 795,00	0,62	3 400,00	0,54	1 395,00	41,03
61350000 Abonnement logiciels	528,00	0,07	528,00	0,08		
61400000 Charges locatives & copropriété	729,50	0,09	1 400,00	0,22	(670,50)	-47,89
61520000 Entretien immobilier	1 933,37	0,25	1 652,92	0,26	280,45	16,97
61550000 Entretien véhicules	1 364,12	0,18	1 449,87	0,23	(85,75)	-5,97
61550001 MC Entretien sur biens mobiliers	1 250,09	0,16	514,00	0,08	736,09	143,21
61560000 Maintenance imprimante	471,15	0,06	265,90	0,04	205,25	77,19

Détail des Soldes Intermédiaires

		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
61600000	Primes d'assurances	3 035,09	0,39	2 878,97	0,46	156,12	5,42
61830000	Documentation technique	126,51	0,02	145,98	0,02	(19,47)	-13,34
61850000	Séminaires équipe VV	2 661,87	0,34	3 244,85	0,52	(582,98)	-17,97
62223000	Commissions sur levée de fonds	4 380,00	0,57			4 380,00	
62260000	Honoraires comptables	4 664,00	0,60	4 876,00	0,78	(212,00)	-4,35
62261000	Honoraires juridiques	2 700,00	0,35	2 875,00	0,46	(175,00)	-6,09
62264000	Honoraires mission sociale	4 519,84	0,58	3 805,88	0,61	713,96	18,76
62265000	Honoraires CAC	3 800,00	0,49	3 800,00	0,61		
62270000	Frais d'actes et de contentieux	55,51	0,01	1 735,46	0,28	(1 679,95)	-96,80
62280000	Honoraires autres	4 819,00	0,62	1 140,00	0,18	3 679,00	322,72
62300001	Communication - graphisme, audiovis	9 465,00	1,22	10 355,01	1,66	(890,01)	-8,59
62300002	Communication - impressions	2 576,82	0,33	1 305,38	0,21	1 271,44	97,40
62300003	Communication - réseaux sociaux			150,00	0,02	(150,00)	-100,0
62300004	Communication - autres prestations	14 207,50	1,83	1 945,00	0,31	12 262,50	630,46
62300005	Communication - autres			4 810,40	0,77	(4 810,40)	-100,0
62380000	Divers - dons courants	2 000,00	0,26	200,00	0,03	1 800,00	900,00
62500001	Déplacements - repas	4 055,02	0,52	4 090,43	0,65	(35,41)	-0,87
62500002	Déplacements - hébergement	1 459,31	0,19	1 646,87	0,26	(187,56)	-11,39
62500003	Déplacements - transports	4 814,77	0,62	8 119,38	1,30	(3 304,61)	-40,70
62520000	Essence clio / peugeot	2 409,69	0,31	2 913,45	0,47	(503,76)	-17,29
62521000	Déplacements CA	315,00	0,04	338,44	0,05	(23,44)	-6,93
62530001	MC Déplacements - repas	504,98	0,07	866,48	0,14	(361,50)	-41,72
62530002	MC Déplacements - hébergement			1 571,09	0,25	(1 571,09)	-100,0
62530003	MC Déplacements - transports	1 578,48	0,20	1 529,23	0,24	49,25	3,22
62540000	MC Déplacements - essence voit. VV	1 304,84	0,17	1 608,11	0,26	(303,27)	-18,86
62550000	Animation Vie Coopérative	1 627,92	0,21	1 882,55	0,30	(254,63)	-13,53
62570000	Réceptions			1 807,88	0,29	(1 807,88)	-100,0
62600000	Frais postaux	1 057,45	0,14	223,30	0,04	834,15	373,56
62610000	Frais de télécommunication	800,02	0,10	1 069,79	0,17	(269,77)	-25,22
62700000	Services bancaires et assimilés	3 929,49	0,51	1 847,86	0,30	2 081,63	112,65
62780000	Frais s/mvts financiers levée fonds	745,26	0,10	937,74	0,15	(192,48)	-20,53
62810000	Adhésions, cotisations partenaires,	5 186,00	0,67	3 508,50	0,56	1 677,50	47,81
62820000	Formation des salariés	2 720,00	0,35	7 520,00	1,20	(4 800,00)	-63,83
62820001	Frais divers	127,25	0,02	114,00	0,02	13,25	11,62
Valeur ajoutée produite		551 579,92	71,23	436 744,69	69,82	114 835,23	26,29
Subventions		181 851,08	23,48	74 181,96	11,86	107 669,12	145,14
74000000	Subventions d'exploitation	181 851,08	23,48	74 181,96	11,86	107 669,12	145,14
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio		5 035,02	0,65	4 179,43	0,67	855,59	20,47
63120000	Taxe d'apprentissage	2 769,45	0,36	1 874,33	0,30	895,12	47,76
63330000	Formation professionnelle continue	2 265,57	0,29	2 305,10	0,37	(39,53)	-1,71
Impôts, taxes & versements assimilés autres		1 441,00	0,19	2 835,75	0,45	(1 394,75)	-49,18
63514000	Taxe sur les véhicules des sociétés	1 316,00	0,17	1 523,00	0,24	(207,00)	-13,59
63520000	TVA non récupérables			1 312,75	0,21	(1 312,75)	-100,0
63540000	Droits d'enregistrements	125,00	0,02			125,00	
Salaires et traitements		447 944,05	57,85	412 765,55	65,99	35 178,50	8,52
64100000	Salaires bruts	430 848,94	55,64	369 960,06	59,15	60 888,88	16,46
64115000	Avant en nature (assurance chômage)	5 545,80	0,72	4 159,35	0,66	1 386,45	33,33
64121000	Var. prov. congés payés	(2 007,85)	-0,26	5 822,16	0,93	(7 830,01)	-134,4
64130000	Primes et gratifications	8 009,16	1,03	24 850,04	3,97	(16 840,88)	-67,77
64140000	Frais remboursés et forfaits	5 548,00	0,72	6 478,02	1,04	(930,02)	-14,36
64143000	Indemnité de rupture conventionnell			1 495,92	0,24	(1 495,92)	-100,0
Charges sociales		139 018,23	17,95	122 842,25	19,64	16 175,98	13,17
64510000	Cotisations à l'URSSAF	103 131,41	13,32	87 576,05	14,00	15 555,36	17,76
64511000	Urssaf - forfait social	269,94	0,03	367,06	0,06	(97,12)	-26,46

Détail des Soldes Intermédiaires

		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
64520000	Cotisations Prévoyance et mutuelle	8 271,01	1,07	3 510,48	0,56	4 760,53	135,67
64530000	Cotisations aux caisses de retraite	22 592,14	2,92	19 827,02	3,17	2 765,12	13,95
64541000	Perte d'emploi du dirigeant	5 497,07	0,71	4 159,39	0,66	1 337,68	32,16
64750000	Médecine du travail et pharmacie	1 425,00	0,18	1 330,00	0,21	95,00	7,14
64780000	Titres restaurants	5 144,40	0,66	4 413,60	0,71	730,80	16,56
64820000	Var. cotis. / prov. congés payés	(346,64)	-0,04	1 658,65	0,27	(2 005,29)	-120,9
64900000	Avantage en nature	(5 545,80)	-0,72			(5 545,80)	
64910000	Rembt charges sociales	(1 420,30)	-0,18			(1 420,30)	
Excédent brut d'exploitation		139 992,70	18,08	(31 696,33)	-5,07	171 689,03	541,67
Autres produits d'exploitation		20 154,81	2,60	113 077,17	18,08	(92 922,36)	-82,18
75800000	Produits divers de gestion courante	154,81	0,02	77,17	0,01	77,64	100,61
75820000	Mécénat pers. morales	20 000,00	2,58	113 000,00	18,07	(93 000,00)	-82,30
Transfert de charges				13 014,10	2,08	(13 014,10)	-100,0
79100001	Indemnités journalières			490,93	0,08	(490,93)	-100,0
79110000	Remboursements divers			7 532,57	1,20	(7 532,57)	-100,0
79110001	Remboursements soumis à Tva			831,25	0,13	(831,25)	-100,0
79115000	Avantage en nature			4 159,35	0,66	(4 159,35)	-100,0
Dotations aux amortissements et provisions		9 815,95	1,27	11 009,62	1,76	(1 193,67)	-10,84
68112000	Dotations aux amortissements sur Im	9 815,95	1,27	11 009,62	1,76	(1 193,67)	-10,84
Autres charges de gestion courante		125 072,50	16,15	2 415,09	0,39	122 657,41	N/S
65300000	Jetons de présence administrateurs	4 320,00	0,56	2 400,01	0,38	1 919,99	80,00
65700000	Rétrocessions des subventions	120 000,00	15,50			120 000,00	
65800000	Charges diverses de gestion courant	752,50	0,10	15,08		737,42	N/S
Résultat d'exploitation		25 259,06	3,26	80 970,23	12,95	(55 711,17)	-68,80
Produits financiers		51 400,14	6,64	32 906,71	5,26	18 493,43	56,20
76170000	Revenus des créances rattachées à d	390,00	0,05	390,00	0,06		
76380000	Revenus des BAO	46 102,96	5,95	27 287,83	4,36	18 815,13	68,95
76800000	Autres produits financiers	4 907,18	0,63	5 228,88	0,84	(321,70)	-6,15
Charges financières		35 861,31	4,63	19 654,98	3,14	16 206,33	82,45
68650000	Dotation dépréciation titres de participa	10 758,00	1,39			10 758,00	
66116000	Intérêts des emprunts bancaires	143,66	0,02	208,03	0,03	(64,37)	-30,94
66130000	Intérêts des emprunts obligataires	405,42	0,05			405,42	
66150000	Intérêts de CC	471,23	0,06			471,23	
66161000	Intérêts des titres participatifs	24 083,00	3,11	19 446,95	3,11	4 636,05	23,84
Résultat courant avant impôts		40 797,89	5,27	94 221,96	15,06	(53 424,07)	-56,70
Produits exceptionnels				6 768,30	1,08	(6 768,30)	-100,0
77180000	Autres produits except. de gestion			6 768,30	1,08	(6 768,30)	-100,0
Résultat exceptionnel				6 768,30	1,08	(6 768,30)	-100,0
Impôts sur les bénéfices		(1 563,00)	-0,20	5 103,00	0,82	(6 666,00)	-130,6
69500000	Impôts sur les bénéfices			10 267,00	1,64	(10 267,00)	-100,0
69950000	Crédit d'impôt recherche			(4 802,00)	-0,77	4 802,00	100,00
69960000	Crédit d'impôt formation	(333,00)	-0,04	(242,00)	-0,04	(91,00)	-37,60
69983000	Crédit impôt Mécénat	(1 230,00)	-0,16	(120,00)	-0,02	(1 110,00)	-925,0

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Résultat de l'exercice	42 360,89	5,47	95 887,26	15,33	(53 526,37)	-55,82

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 4 608 152 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 027 749 euros et un total charges de 985 388 euros, dégageant ainsi un résultat de 42 361 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	41 214					41 214
Matériel de bureau, mobilier	14 190		2 037		1 462	14 765
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 404		2 037		1 462	55 978
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	98 500		329 000			427 500
Autres titres immobilisés	103 261		1 800			105 061
Prêts et autres immobilisations financières	1 366 087		876 973			2 243 060
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 567 848		1 207 773			2 775 621
TOTAL	1 623 251		1 209 810		1 462	2 831 599

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	21 268	6 333		27 601
	Matériel de bureau, mobilier	7 132	3 483	1 462	9 153
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 400	9 816	1 462	36 754	
TOTAL		28 400	9 816	1 462	36 754

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> { <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div>		10 758		10 758
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		10 758		10 758
TOTAL GENERAL			10 758		10 758
Dont dotations et reprises <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> { <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div>			10 758		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	2 132 200	68 800	2 063 400
	Autres immobilisations financières	110 860	390	110 470
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	87 389	87 389	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 646	4 646	
	Impôts sur les bénéfices	11 831	11 831	
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 930	6 930	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	62 901	62 901	
	Groupe et associés (2)	14 500	14 500	
	Débiteurs divers	22 162	22 162	
	Charges constatées d'avances	288	288	
	TOTAL DES CREANCES		2 453 706	279 836
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	829 000			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)	228 150		222 809	5 341
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 132	1 132		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	3 231	3 231		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	10 000	10 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	45 750	45 750		
	Personnel et comptes rattachés	8 934	8 934		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 296	22 296		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	64 680	64 680		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 165	2 165		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	227 037	27 037	50 000	150 000
	Autres dettes	109	109		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		613 484	185 335	272 809	155 341
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	900 109				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 720				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	471				

Produits à recevoir

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		153 820
Autres immobilisations financières		89 880
Intérêts courus sur BAO	89 490	
Intérêts courus s/autres créances immobilisées	390	
Autres créances		63 940
IJ CPAM (arrêts maladie)	878	
Subventions d'exploitation	62 901	
Produits financiers à recevoir	161	

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	89 880	43 387	46 493	107,1
Autres créances clients		273	(273)	100,0
Autres créances	63 940	69 793	(5 853)	-8,39
TOTAL	153 820	113 453	40 366	35,58

--	--

Charges à payer

31/12/2024

Total des Charges à payer		100 820
Autres emprunts obligataires		77 745
Intérêts courus / TP	77 745	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 132
Frais bancaires à payer	1 132	
Emprunts et dettes financières divers		471
Associés - intérêts courus	471	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 543
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 543	
Dettes fiscales et sociales		13 930
Dettes provisionnées pour congés à	8 934	
Cotisations sociales sur congés à p	2 676	
Charges sociales - charges à payer	637	
Etat Charges à payer	1 316	
Taxe apprentissage libératoire	366	

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	77 745	53 662	24 083	44,88
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 132	350	781	223,2
Emprunts et dettes financières divers	471		471	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 543	9 856	(2 313)	-23,47
Dettes fiscales et sociales	13 930	14 973	(1 043)	-6,97
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	100 820	78 841	21 979	27,88

--

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			288
Abonnements logiciels/applications	01/01/2025 30/09/2025	288	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			288

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	288	311	(23)	-7,41
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	288	311	(23)	-7,41

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

--	--

Capital social

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	7 162,00	100,0000	716 200,00
	Emises pendant l'exercice	4 844,00	100,0000	484 400,00
	Remboursées pendant l'exercice	21,00	100,0000	2 100,00
	Du capital social fin d'exercice	11 985,00	100,0000	1 198 500,00

Engagements financiers

31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Crédit coopératif - prêt garantie par l'Etat Crédit coopératif prêt 15 K€ - Garantie France Active à hauteur de 50%		23 000 7 500
		30 500
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		30 500
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Etats financiers au 31/12/2024

Documents Fiscaux

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 13 rue de l'Hôtel de Ville		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 4 1 5 8 3 1 6 4 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122024					
		N-1 31122023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	36 754	19 224	27 003
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	10 758	416 742	98 500
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE	105 061		103 261	
Prêts		BF	BG	2 132 200		1 303 200	
Autres immobilisations financières *		BH	BI	110 860		62 887	
TO TAL (II)		BJ	BK	47 512	2 784 087	1 594 851	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	87 389		47 140
		Autres créances (3)	BZ	CA	122 969		133 443
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	1 613 419		1 132 771	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	288		311	
	TO TAL (III)	CJ	CK	1 824 065		1 313 665	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	4 655 664	47 512	4 608 152	2 908 516
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	69 190	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SCIC VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 198 500)	DA	1 198 500	716 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 721	10 338
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	140 086	58 582
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 361	95 887
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	1 405 668	881 007
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	2 589 000
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO	2 589 000	1 847 300
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	228 150	53 662
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 362	11 297
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	237 037	20 466
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	45 750	26 443
	Dettes fiscales et sociales	DY	98 076	67 010
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 000
	Autres dettes	EA	109	331
Compte régul.	EB			
	TO TAL (IV)	EC	613 484	180 209
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	4 608 152	2 908 516
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	185 335	166 978	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 132	350	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	774 343	FH	774 343	625 490	
		FJ	774 343	FK	774 343	625 490	
	Chiffres d'affaires nets*			FL			
	Production stockée *			FM	(13 485)		
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	181 851	74 182	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		13 014	
	Autres produits (1) (11)			FQ	20 155	113 077	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	976 349	812 279	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	222 763	175 261	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	6 476	7 015	
	Salaires et traitements *			FY	447 944	412 766	
	Charges sociales (10)			FZ	139 018	122 842	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions			GA	9 816	11 010
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	125 073	2 415	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	951 090	731 308
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	25 259	80 970	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	390	390	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	51 010	32 517	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	51 400	32 907	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	10 758		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	25 103	19 655	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	35 861	19 655	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	15 539	13 252	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	40 798	94 222	

Désignation de l'entreprise SCIC VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 768
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 768
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 768
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 563) 5 103
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 027 749
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	985 388
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	42 361
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY 1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 014
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise **SCIC VILLAGES VIVANTS**

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
		Matériel de transport *			KY	41 214	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 190	LC		LD	2 037
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	55 404	LO		LP	2 037
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
Autres participations				8U	98 500	8V		8W	329 000	
Autres titres immobilisés				1P	103 261	1R		1S	1 800	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 366 087	1U		1V	876 973	
TOTAL IV				LQ	1 567 848	LR		LS	1 207 773	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	1 623 251	ØH		ØJ	1 209 810	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		TOTAL I				1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW	1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	41 214	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	1 462	MT	14 765	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF	
TOTAL III				IY	1 462	NG	55 978	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	1 462	ØL	2 831 599	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : 31 12 20 24

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SCIC VILLAGES VIVANTS** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	21 268	QI	6 333	QJ		QK	27 601
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 132	QM	3 483	QN	1 462	QO	9 153
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	28 400	QV	9 816	QW	1 462	QX	36 754
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	28 400	ØP	9 816	ØQ	1 462	ØR	36 754
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations					SP		SR		

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS					Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D		
			6E	6F	6G	6H		
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
			9U	9V	10 758	9W	9X	10 758
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	10 758	TZ	UA	10 758	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	10 758	UC	UD	10 758	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE		UF				
		UG	10 758	UH				
		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP	2 132 200	UR	68 800	US	2 063 400
	Autres immobilisations financières		UT	110 860	UV	390	UW	110 470
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	87 389		87 389		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	4 646		4 646		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	11 831		11 831	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 930		6 930	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	62 901		62 901	
	Groupe et associés (2)		VC	14 500		14 500		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	22 162		22 162		
	Charges constatées d'avance		VS	288		288		
	TOTAUX			VT	2 453 706	VU	279 836	VV
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD	829 000				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
			VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	228 150			222 809	5 341	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 132		1 132			
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	3 231		3 231			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	10 000		10 000			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	45 750		45 750			
Personnel et comptes rattachés		8C	8 934		8 934			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 296		22 296			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	64 680		64 680		
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 165		2 165		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	227 037		27 037	50 000	150 000	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	109		109			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	613 484	VZ	185 335	272 809	155 341
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	900 109	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	471
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	25 720	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 42 361			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE 1 316		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 316		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 10 758		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	(1 563)
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 2 050			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
						TOTAL I		WR 54 922			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									WB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									I6	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG 95 887
		Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC	
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 95 887			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)								XI			
déficit (II moins I)								XJ 40 965			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						0		XN 40 965			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2024

Libellé	Montant
Dons mecenat	2 050
Totalisation	2 050

2058A - Déductions diverses au 31/12/2024

Libellé	Montant
SCIC-affectation resultat N-1 réserves impartageables	95 887
Totalisation	95 887

Désignation de l'entreprise SCIC VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		40 965
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		40 965
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		11 610
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour dépréciation	9F	10 758	9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	10 758	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2024

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2024

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Dotation dépréciation titres participations	10 758	
Totalisation	10 758	

2058B - Détail des charges à payer au 31/12/2024

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	14 383					
						- Autres réserves	ZD	81 504					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	95 887		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	95 887			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG					
				TOTAL II		ZH	95 887						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	95 773	56 957				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	14 928	XQ	25 193	23 639				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	24 938	18 232				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	76 858	76 433				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	222 763	175 261				
IMPOSTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	6 476	7 015				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	6 476	7 015				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	147 461	119 677				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	29 691	21 889				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *						ØB	447 944					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Ordinateur Macbook	685	685			
	2	PC DELL	461	461			
	3	Ordinateur HP	316	316			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SCIC VILLAGES VIVANTS** Néant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 % . Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine <input type="checkbox"/>	Moins-values à 12,80 % <input type="checkbox"/>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <input type="checkbox"/>	Solde des moins-values à 12,80 % <input type="checkbox"/>
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine <input type="checkbox"/>	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <input type="checkbox"/>	Solde des moins-values à reporter col. <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	A 19 %, ou à 15 % <input type="checkbox"/>	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <input type="checkbox"/>	A 15 % ou à 19 % <input type="checkbox"/>		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SCIC VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	774 343	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	774 343
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	20 155	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	181 851	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	202 006
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	100 905	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	97 395	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	125 073	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	323 372
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 652 977
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	652 977
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	774 343	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|4]

N° SIRET [8|4|1|5|8|3|1|6|4|0|0|0|1|4]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SCIC VILLAGES VIVANTS]

ADRESSE (voie) [13 rue de l'Hôtel de Ville]

CODE POSTAL [26400] VILLE [CREST]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	17
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	345
Totalisation	P5	362

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 798
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	9 187
Totalisation	P6	11 985

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|4

N° SIRET 8|4|1|5|8|3|1|6|4|0|0|0|1|4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SCIC VILLAGES VIVANTS**

ADRESSE (voie) 13 rue de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL 26400 VILLE CREST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 8

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N°2079-FCE-FC-SD
(2025)

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SCIC VILLAGES VIVANTS		
Adresse	13 rue de l'Hôtel de Ville	26400 CREST	
N° Siren	841583164	Exercice ouvert le : 01/01/2024	et clos le : 31/12/2024

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS À LA DÉFINITION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	1	1
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	2	28,00
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	3	11,88
Montant du crédit d'impôt brut de l'entreprise [ligne 2 (dans la limite de 40 heures) x ligne 3]	4	333
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 5a et pour moitié en ligne 5b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	5a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	5b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	6	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (5b + 6)	7	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement de minimis (ligne 8a ou ligne 8b ou ligne 8c)		
En cas d'application du règlement de minimis général ⁵ : - Si le montant ligne 6 est égal à 200 000 € reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 200 000 € reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 6) (si positif)	8a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 20 000 € reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 20 000 € reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 20 000 €, reporter (20 000 € - ligne 6) (si positif)	8b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 30 000 € reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 30 000 € reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 6) (si positif)	8c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	9	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 4 + ligne 5a + ligne 8a ou 8b ou 8c + ligne 9)	10	333

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Sont concernées les entreprises qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel excède 2 M€

³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

⁴ Seul le doublement du crédit d'impôt est soumis au respect de la réglementation européenne en matière d'aides de minimis (cf. § 85 du BOI-BIC-7 RIC1-10-50) : aussi, il convient de distinguer la part du crédit d'impôt doublé (ou de la quote-part de crédit d'impôt doublé résultant de la participation de l'entreprise dans une société de personne ou un groupement assimilé) soumise au plafonnement de minimis de celle qui ne l'est pas.

⁵ Le montant total des aides de minimis ne peut excéder 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux lorsque l'entreprise exerce son activité dans le transport de marchandises par route pour le compte d'autrui.

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	11	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	12	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	13	
Montant du crédit d'impôt du GAEC [<i>ligne 11 (dans la limite de 40 heures x ligne 12)</i>] x <i>ligne 13</i>	14	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 15a et pour moitié en ligne 15b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	15a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	15b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 20 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	16	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (<i>15b + 16</i>)	17	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement (<i>ligne 18a ou ligne 18b</i>)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture :		
- Si le montant ligne 16 est égal à 20 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 20 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 20 000 € par associé, reporter (20 000 € x ligne 12 - ligne 16) (<i>si positif</i>)	18a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture :		
- Si le montant ligne 16 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 12 - ligne 16) (<i>si positif</i>)	18b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (<i>reporter le montant indiqué ligne 43</i>)	19	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (<i>ligne 14 + ligne 15a + ligne 18a ou 18b + ligne 19</i>)	20	

II - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT DES ENTREPRISES QUI RÉPONDENT À LA DÉFINITION DE MICRO-ENTREPRISE AUSENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE⁷**A - CAS GENERAL**

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	21	
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	22	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	23	
Montant du crédit d'impôt doublé de l'entreprise (<i>ligne 24a + ligne 24b</i>)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [<i>ligne 22 (dans la limite de 40 heures) x ligne 23</i>]	24a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (<i>reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 24a</i>)	24b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 25a et pour moitié en ligne 25b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	25a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	25b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (<i>ligne 24b + ligne 25b</i>)	26	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	27	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (<i>26 + 27</i>)	28	

⁶ Le plafond applicable aux aides de minimis reçues par GAEC est multiplié par le nombre d'associés.⁷ Sont concernées les entreprises employant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel est inférieur ou égal à 2 M€.

Montant après plafonnement de minimis (ligne 29a ou ligne 29b ou ligne 29c)		
En cas d'application du règlement de minimis général ⁵ - Si le montant ligne 27 est égal à 200 000 € reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 200 000 € reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 200 000 € reporter (200 000 €- ligne 27) (si positif)	29a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 27 est égal à 20 000 € reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 20 000 € reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 20 000 € reporter (20 000 €- ligne 27) (si positif)	29b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 27 est égal à 30 000 € reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 30 000 € reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 30 000 € reporter (30 000 €- ligne 27) (si positif)	29c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	30	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 24a + ligne 25a + ligne 29a ou 29b ou 29c + ligne 30)	31	

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	32	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	33	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	34	
Montant du crédit d'impôt doublé du GAEC (ligne 35a + ligne 35b)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [ligne 32 (dans la limite de 40 heures x ligne 33) x ligne 34]	35a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 35a)	35b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 36a et pour moitié en ligne 36b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	36a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	36b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (ligne 35b + ligne 36b)	37	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 20 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	38	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis et des aides de minimis (37 + 38)	39	
Montant après plafonnement de minimis (ligne 40a ou ligne 40b)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 38 est égal à 20 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 39 est inférieur à 20 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 37 - Si le montant ligne 39 est supérieur à 20 000 € par associé, reporter (20 000 € x ligne 33 - ligne 38) (si positif)	40a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 38 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 39 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 37 - Si le montant ligne 39 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 33 - ligne 38) (si positif)	40b	
Quote-part du crédit d'impôt simple résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	41	
Montant total du crédit d'impôt du GAEC (ligne 35a + ligne 36a + ligne 40a ou 40b + ligne 41)	42	

III - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés ne répondant pas à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		43

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés répondant à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		44

IV - UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises individuelles: reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2069-RCI-SD et n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet de la déclaration n° 2069-RCI-SD et du relevé de solde n° 2572-SD.

REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETE DE PERSONNES (OU LE GROUPEMENT ASSIMILEE⁸)

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Total		45

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt.



REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou année ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SCIC VILLAGES VIVANTS		
Adresse	13 rue de l'Hôtel de Ville	26400 CREST	
N° SIREN	841583164		

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère			
Adresse			
N° SIREN			

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	774 343	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) ²	2	20 000
----------------------------------	---	---------	---	---	--------

I- DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	2 050	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	2 050	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	2 050	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	17 950	

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 € alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

VII - SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPOT POUR DETERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DECLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNEE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹⁴	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT NON UTILISEE EN N-1 SELON L'ANNEE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁵ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁶ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁷			TOTAL 31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31)¹⁸			32

¹⁴ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁵ Reporter le montant indiquée ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹⁶ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹⁷ Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

¹⁸ Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.